



DECISION N° 01-2022

Portant validation de l'offre de la société Le Comptoir des Halles pour les colis de Noël 2022

Madame la Présidente du CCAS de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021, portant délégation du conseil d'Administration à la Présidente ;
Vu la proposition de la société Le Comptoir des Halles pour les colis de Noël 2022 ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Le Comptoir des Halles est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société Le Comptoir des Halles pour les colis de Noël 2022 d'un montant de 10 426.54 € HT.

Marie-Louise MACNER